

*L'ajournement*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je suis au regret d'informer le député que le temps qui lui était alloué est expiré.

**M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, à l'occasion du présent débat sur la motion d'ajournement, de rafraîchir la mémoire du député d'Egmont (M. MacDonald) sur les sommes que le gouvernement a dépensées par l'intermédiaire de son ministère de l'Expansion économique régionale et sur les avantages que le service d'information sur l'enregistrement des terres en a retirés en particulier. D'abord, il importe d'examiner et de bien comprendre ce qui s'est passé au cours des dix dernières années et ensuite, je rappellerai au député la situation actuelle de même que les avantages qu'on peut retirer du SIET dans l'avenir.

Le gouvernement fédéral s'est engagé au cours des dix dernières années à acquitter les frais dans une proportion de 75 à 25, déboursant ainsi environ 34 millions de dollars. Cela signifie donc que la phase I du programme est presque entièrement réalisée et qu'à la fin de l'année financière qui se terminera en mars 1979, il ne restera plus que quatre ans à courir avant la fin de la phase II. En réalité, cela veut dire que les plans cadastraux permettant d'établir les titres de propriétés ne sont pas tous prêts. Mieux encore, un système auxiliaire informatisé de confection des plans est presque au point ou le sera vers la fin de l'année financière en cours. On a donc déjà beaucoup accompli. Mais le plus important peut-être, c'est que plusieurs bureaux régionaux d'information sur l'enregistrement des terres seront bientôt remis aux provinces. Voilà qui illustre bien que d'importants progrès ont déjà été accomplis et ce qui a été réalisé servira en permanence.

Ces dernières années—et je vais maintenant parler pendant quelques instants à titre plus personnel—j'ai eu l'occasion de me servir tant des petites photos aériennes que des cartes orthographiques à plus grande échelle. Ces dernières années, j'en conviens, peu de ces cartes montraient le relief du terrain, mais elles n'en ont pas moins été fort utiles, et continueront de l'être, pour la délimitation des propriétés. On peut donc dire que les fonds alloués à ce programme ont été utilisés à bon escient.

Cela nous amène à l'époque actuelle. Le SIET sera dissous à la fin de l'année financière, du moins en tant qu'organisme, mais jusque là, le gouvernement fédéral continuera d'aider comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant même s'il n'y a plus d'accord depuis mars de l'année dernière. Cela se fera par l'entremise du moyen initial, soit le Conseil des premiers ministres de Maritimes. Tant que le Conseil n'aura pas eu la possibilité d'évaluer en profondeur le bon travail accompli, et de s'engager plus avant pour l'avenir en ce qui concerne l'enregistrement des terres, je crois que nous serions mal avisés d'influencer ou peut-être même de compromettre la décision qu'il doit prendre.

C'est très bien de parler du travail accompli et de l'argent qui a été dépensé, mais cela n'est que l'une des possibilités quant à la fermeture du SIET. Il y a des gens qui perdront peut-être leur emploi. J'ai parlé à nombre d'entre eux, comme le député d'Egmont, j'en suis persuadé, l'a fait aussi, et je suis tout aussi préoccupé que lui par la situation. Les employés du SIET sont tous des professionnels, cependant, et je suis con-

fiant que des gens d'une compétence aussi élevée se trouveront un emploi sans trop de difficultés.

Je crois qu'il est important de tenir compte de quelques faits pertinents...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Le temps accordé au député est écoulé.

LES PÊCHERIES—L'ÉPUISEMENT DES PÊCHERIES CÔTIÈRES DE HOMARD

**Mlle Coline Campbell (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos d'une question que j'ai posée au ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) le 9 novembre pour lui demander quelles relations il y avait entre les pêcheries côtières et hauturières de homard et le fait d'interdire l'accès au banc Browns en attendant le résultat de cette étude. Je n'ai pas vraiment confiance dans les statistiques, après avoir vu ce que l'on a fait à propos des modifications de l'assurance-chômage. Mais les données montrent que depuis 1973, soit la première année pour laquelle j'ai pu trouver des chiffres concernant la pêche hauturière au homard dans le district n° 4, la quantité des prises est en baisse.

● (2212)

Bien que la pêche ait commencé en 1972, c'est en 1973 qu'elle a pris vraiment de l'importance. Le pourcentage des prises au large augmente de manière spectaculaire de 1973 à 1977. Pendant cette période, il y avait huit bateaux de pêche et 2,800 pêcheurs côtiers dans le district n° 4 de novembre à fin mai, dans des conditions parfois très dures. Les gens aiment le homard et apprécient ce met délicat, mais pour les pêcheurs qui sortent en mer fin novembre et en décembre, au début de la saison du homard, c'est un travail pénible. Cependant, la quantité de homard pêchée par rapport à la quantité globale en 1973 était de 7.9 p. 100 et en valeur de 6.6 p. 100. Je parle à présent du homard pêché au large par rapport à l'ensemble de la pêche au homard du district n° 4.

Je le répète, en 1973, la quantité était de 7.9 p. 100 et la valeur de 6.6 p. 100 du total. En 1974, ces chiffres étaient de 8.3 p. 100 des prises totales pour une valeur de 6.8 p. 100. En 1974, la quantité s'élève à 10.3 p. 100 pour une valeur de 7.7 p. 100. En 1976, ce chiffre est de 17.8 p. 100. En 1977, la quantité descend à 15.08 p. 100 et pour ces deux dernières années 76 et 77, la baisse de valeur suit. En 1976, elle est passée à 13.2 p. 100 de la valeur totale et en 1977, elle est descendue à 11.2 p. 100. En 1977, nous n'avons les chiffres que pour la période allant de janvier à octobre. Je suis sûre que nous pourrions constater, quand nous aurons la quantité globale des prises pêchées au large, que les chiffres se rapprochent de ceux de l'année précédente.

Je le répète, le pourcentage de la quantité des prises au large par rapport à l'ensemble des prises a augmenté de manière remarquable de 1973 à 1977, alors qu'il n'y avait que huit bateaux de pêche hauturière. En même temps, la pêche côtière, qui occupe à peu près 2,800 pêcheurs dans le district n° 4, était en baisse. Voici les prises, en tonnes: 5,299 en 1973, 4,404 en 1974, 4,676 en 1975, 3,124 en 1976 et 2,516 en 1977, de janvier à octobre. J'ai déjà cité les pourcentages des prises par rapport à l'ensemble.